

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ALM SOLIDAIRE ISR - ACTION IC - Code : ISIN (FR0013410271)

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) soumis au droit français géré par AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs du groupe AG2R LA MONDIALE

Nom de l'initiateur : AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs

Site internet : www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs

Contact : Appelez le +33 (1) 87 27 24 15 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs en ce qui concerne ce document d'informations clés.

AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs est agréée par la France sous le numéro GP 03-027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production du document d'informations clés : 20/06/2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : ALM SOLIDAIRE ISR est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV). Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : La SICAV est créée pour une durée de 99 ans. Elle peut décider de sa dissolution ou fusion à son initiative.

Objectifs : La SICAV « ALM SOLIDAIRE ISR » est un fonds de fonds multi-actifs. Elle a pour objectif d'obtenir, par une approche financière et d'investissement socialement responsable, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, un rendement net des frais de gestion égal à l'indicateur de référence suivant : 7.5% de la performance de l'indice €STR capitalisé + 17.5% de la performance de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate + 75% de la performance de l'indice MSCI EMU.

L'objectif de la SICAV tient compte de l'investissement en titres solidaires qui représente entre 5% et 10% de l'actif net, et dont il n'est pas spécifiquement attendu de rendement financier. La part solidaire est investie de façon non lucrative pour un bénéfice social. L'indice « €STR Capitalisé Jour » (Code Bloomberg : BNPIESTC) est calculé sur la base des taux €STR correspondant à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro et représentant le taux sans risque de la zone euro. L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate [évalué sur les cours de clôture, coupons réinvestis, (Code Bloomberg : LBEATREU Index)] est composé de titres obligataires émis en euros et bénéficiant d'une notation « Investment grade ». L'indice MSCI EMU [évalué sur les cours de clôture, dividendes nets réinvestis (code Bloomberg : MSDEEMUN Index)] est un indice actions représentatif des plus grandes capitalisations de la Zone Euro. La SICAV n'est pas un fonds indiciel et n'a pas vocation à suivre ces indices.

La stratégie de gestion de la SICAV est discrétionnaire et consiste en une exposition aux marchés actions et obligataires de la Zone Euro tout en se réservant la possibilité d'intervenir sur les marchés hors Zone Euro (actions européennes, actions internationales).

Néanmoins, la SICAV n'a pas vocation à intervenir sur les marchés actions de pays émergents. Elle applique un processus de sélection quantitative et qualitative d'OPC. Elle est guidée en permanence par une diversification des placements et une optimisation des actifs en adéquation avec les horizons et les degrés de risques prédéterminés. Cette SICAV est exposée entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées ou en fonds investissant dans ces titres. 90% minimum des investissements sont réalisés à travers des parts ou actions d'OPC principalement gérés par la société de gestion et intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ces investissements sont réalisés selon la méthodologie d'investissements socialement responsable (ISR) définie par la société de gestion qui s'appuie sur le Comité d'Investissement Responsable, qui réunit l'ensemble des parties prenantes (gestion, analyse ISR et développement, contrôle, opérations et risques, juridique). Ce Comité a pour mission : - de traduire les valeurs d'AG2R LA MONDIALE en matière ESG dans la politique d'investissement du groupe ; - de valider le processus d'évaluation et de sélection des émetteurs et OPC selon leurs pratiques ESG ; - de valider la liste des titres solidaires éligibles à l'investissement dans les portefeuilles. Pour la sélection d'OPC ISR internes et externes, la méthodologie consiste à appliquer des critères d'éligibilité définis par la société de gestion (durée d'existence du fonds, forme juridique et classification réglementaire, encours). La société de gestion sélectionne différentes approches ISR comme des approches dites Best-in-class (pour ne retenir que les meilleurs émetteurs de chaque secteur sans exclure aucun secteur a priori), Best-in-universe (afin de sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement étudié) et d'exclusions (de secteurs ou de valeurs). Cette sélection permet d'obtenir un univers réduit d'OPC externes déclarant appliquer une stratégie ISR et distribués comme tels sur lequel sont réalisées des études d'ordre quantitatif et qualitatif.

Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres. La sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence. Les critères de sélection des OPC ISR, exposés ci-dessus, sont détaillés à la rubrique « Stratégie d'investissement » du Prospectus.

Le fonds se conforme à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission relatif aux exclusions applicables aux indices de référence « Paris Aligned Benchmark » (PAB – ou accord de Paris). Les exclusions concernent notamment les entreprises contrevenant aux normes internationales, exposées au tabac ou aux armes controversées, ainsi que les entreprises actives dans des secteurs pouvant impacter négativement le climat (ex : énergies fossiles).

La SICAV peut être investie dans les classes d'actifs ci-après :

- entre 5% et 10 % : dans des actifs solidaires (billets à ordre, bons de caisse, participation au capital ou parts de fonds de capital investissement ou d'organisme de placement collectif (OPC) agréés en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ;
- entre 55% et 95% : en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA de type « Actions de pays de la Zone Euro » et/ou « Actions de l'Union européenne » et/ou « Actions françaises » et ou « Actions internationales » ;
- entre 0% et 40% : en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA de type monétaire standard et/ou court terme et/ou classification « obligations et autres titres de créances libellés en euro » et/ou « Obligations et autres titres de créances internationales » ;
- entre 0% et 10% : en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA spécialisés dans les petites et moyennes capitalisations de la communauté européenne ;
- entre 0% et 30% : en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA de type « multi-actifs ».

La SICAV n'a pas vocation à investir dans des parts et/ou actions d'OPC spécialisés dans des obligations high yield.

La SICAV peut être exposée jusqu'à 40% de l'actif net au risque de change.

En fonction de ses anticipations, le gérant peut augmenter ou diminuer son exposition au marché monétaire, obligataire et/ou actions dans le respect des contraintes d'investissement précisées ci-dessus.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation

Investisseurs de détail visés : La SICAV s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans), ayant une connaissance théorique de marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus de la SICAV.

Dépositaire : BNP PARIBAS SA.

Informations complémentaires : les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français à l'adresse contact-ag2rlmga@ag2rlamondiale.fr. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion. www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues tous les jours ouvrables et centralisées chaque jour de valorisation (J) jusqu'à 10h30 auprès de BNP Paribas SA. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et sont livrées ou réglées en J+3.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé la SICAV dans la classe de risque 4, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité à vous payer en soit affectée.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance de la SICAV. Veuillez-vous reporter au Prospectus de la SICAV.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans
(période de détention recommandée)

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2655€	3742€	
	Rendement annuel moyen	-73,45%	-17,85%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8337€	9172€	Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre 03/2015 et 03/2020
	Rendement annuel moyen	-16,63%	-1,71%	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10314 €	12118 €	Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre 07/2018 et 07/2023
	Rendement annuel moyen	3,14%	3,92%	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12618€	14014€	Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre 05/2016 et 05/2021
	Rendement annuel moyen	26,18%	6,98%	

Que se passe-t-il si AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investissement dans une SICAV n'est pas garanti ni couvert par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie. Les actifs de la SICAV sont détenus sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SICAV chez le dépositaire. Par conséquent, le défaut de la Société AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs n'aurait pas d'impact sur les actifs de la SICAV. La revente des actions, le capital et les revenus de la SICAV ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10.000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	82€	505€
Incidence des coûts annuels (*)	0,82%	0,85%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,77 % avant déduction des coûts et de 3,92 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	0.0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0.00 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,82 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	82 €
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0.00 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0.00 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de cinq (5) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de **AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs – Bureaux : 154 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret**. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs/conseil-performances-passees-des-fonds-almga>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 4 ans en fonction de la date de création de l'action.